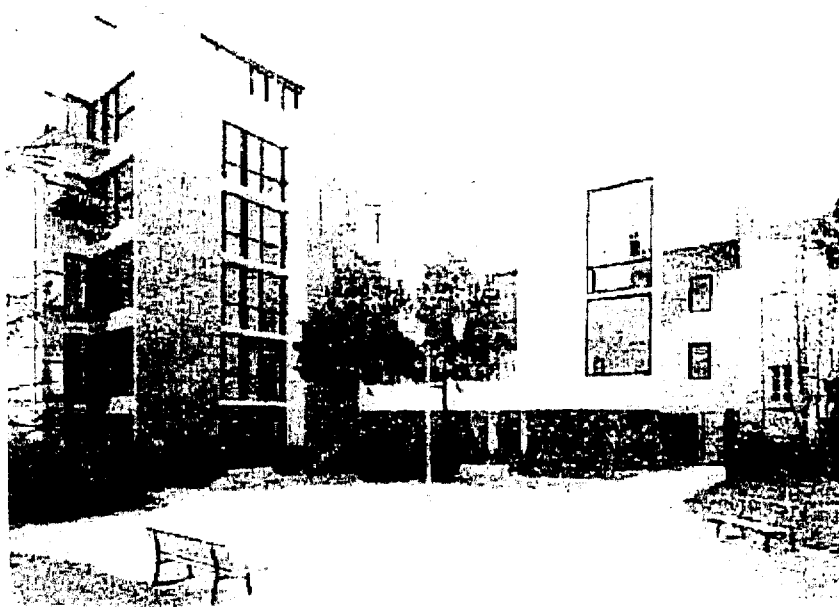


CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS



ANNEXE A

B.T.S. - ETUDES et ECONOMIE de la CONSTRUCTION

SESSION 2006

REPÈRE : ECECOEN

U. 42 / Economie de la Construction en Entreprise

Durée : 4 H

Coef. : 3

Page : 20/40

1. Renseignements comptables concernant l'entreprise :

1.1 - DONNEES COMPTABLES GLOBALES ANNEE N :

Eléments comptables de l'exercice N :

Chiffre d'Affaires HT : 1 258 956,00 €

Frais Généraux :

- Frais fixes : 72 % des frais généraux de l'entreprise soit 181 289,66 €.
- Frais variables : 70 501,54 €

Frais d'opération : 12 589,56 € HT, soit 1,575% des D.S.

Coût de production :

- Frais de chantier : 15% des DS
- Déboursés secs : quantum de main d'œuvre 43% des DS.

Résultat brut (bénéfice avant impôt) : 75 537,36 €.

1.2- DONNEES PREVISIONNELLES GLOBALES ANNEE N+1 :

Eléments prévisionnels de l'exercice N+1 :

Chiffre d'Affaires HT : Les indicateurs d'activité laissent présager une baisse du chiffre d'affaires d'environ 2,5%.

Frais Généraux : L'entreprise a entrepris un plan de restructuration qui devrait lui permettre de réduire les frais généraux de 3,25%. La proportion des F.G. fixes étant abaissée à 71% de l'ensemble des F.G. d'entreprise.

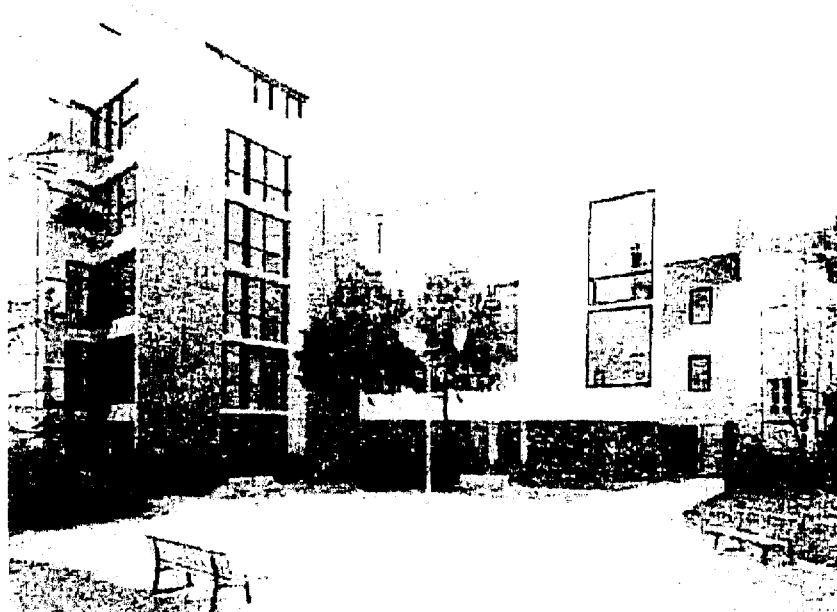
Frais d'opération : Même pourcentage du DS que celui constaté lors de l'exercice N.

Coût de production : Diminution de 5 % par rapport à l'exercice N compte tenu de la nature des commandes.

- Frais de chantiers : pourcentage des DS inchangé.
- Déboursés secs : Quantum de main d'œuvre abaissé à 41,5% des D.S.

B.T.S. - ETUDES et ECONOMIE de la CONSTRUCTION			SESSION 2006	
REPERE : <i>ECECOEN</i>	U. 42 / Economie de la Construction en Entreprise	Durée: 4 H	Coef. :3	Page : 21/40

CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS



ANNEXE B

B.T.S. - ETUDES et ECONOMIE de la CONSTRUCTION

SESSION 2006

REPÈRE : ECCECOEN

U. 42 / Economie de la Construction en Entreprise

Durée : 4H Coef. : 3 Page : 22/40

EXTRAIT DU CCTP

LOT N°02 : RAVALEMENT

1.2.8 - RAVALEMENTS EXTERIEURS

1.2.8.1 - Echafaudages

Avant commencement de ses travaux, l'entrepreneur procède à la mise en place des échafaudages nécessaires à la réalisation des travaux décrits ci-après. Ces échafaudages sont en tout point conformes aux normes de sécurité et assure la protection contre les projections aux chutes de matériaux.

A prévoir pour :

- Échafaudage nécessaire à la réalisation des travaux de revêtement et de ravalement décrits ci-après

1.2.8.2 - Revêtement en pierre

Revêtement en plaques de 20 mm épaisseur minimum de surface inférieure ou égale à 900 cm² en pierre de JEUMONT. La mise en oeuvre est conforme au CPT du CSTB n° 3266 du 10/2000.

Le revêtement en plaques est posé à joints fermés et suivant calepinage des documents graphiques du maître d'oeuvre.

Après travaux préparatoires par décapage à haute pression au piquage, sablage, etc... rattrapage du support et bouchement des trous, pose par double collage à l'aide d'un adhésif du type C2S titulaire d'un avis technique du C.S.T.B. compatible avec le support, l'exposition de la paroi, les dimensions et poids unitaires des éléments de revêtements. Mise en oeuvre conformément aux CPT d'exécution des revêtements muraux extérieurs collés publiés par le C.S.T.B. Les joints ont une largeur d'au moins 4 mm.

Les joints des revêtements ne sont exécutés qu'après mise en place du revêtement. Ils sont réalisés conformément au DTU (colle ne tâchant pas et de teinte selon avis du maître d'oeuvre), joints souples de même teinte pour fractionnement disposé tous les 6,00 m horizontalement et tous les 10 m verticalement.

Après exécution des travaux du présent lot, nettoyage général des parements vus, à l'eau, de façon à faire disparaître toutes traces de salissures et de coulures.

Pour éléments formant appuis, couvertines, etc... prévoir goutte d'eau disposée à 20 mm minimum du niveau fini de la façade.

Le calepinage est défini en accord avec le maître d'oeuvre. La finition est du type adouci.

Les découpes nécessaires au périmètre des ouvrages existants lors de la pose des revêtements ainsi que celles de la pose des ouvrages des autres corps d'état dont la pose intervient après exécution des revêtements sont dues par le présent lot. Tous contacts et coordination sont établis avec les différents entrepreneurs dont ces ouvrages font partie de leurs prestations.

Il est rappelé que les protections des ouvrages posés par les autres corps d'état avant mise en oeuvre des revêtements de façades incombent à l'entrepreneur du présent lot.

A prévoir pour :

- Toutes surfaces de façades ou parties de façades repérées comme telles sur les documents graphiques du maître d'oeuvre y compris en tableaux et voussures, appuis de baies et couvertines en pierre
- Paroi du porche jusqu'au droit de la file A/6
- Couvertines en pierre sur murs et murets béton
- et tous autres parements pierre suivant plans

1.2.8.3 - Traitement anti-graffitis

Système de traitement anti-graffitis des matériaux formant barrière entre le support et les agressions extérieures, assurant une haute tenue dans le temps, résistant aux huiles, solvants, acides et boues.

Le produit employé doit être conçu pour l'élimination des graffitis de toutes natures tout en conservant aux surfaces ainsi nettoyées leurs propriétés premières.

Application en plusieurs couches suivant préconisation du fabricant. Le produit retenu est le Graffistop des Ets PIERI ou similaire.

A prévoir pour :

- parements en pierres sur rue bâtiments A et B
- parements en pierres sur porche et passage d'accès au square du TIR bâtiment B

1.2.8.4 - Peinture pour façades

Peinture décorative satinée à base de résine méthacrylique en solution du type ARLAC de la Société LA SEIGNEURIE, ou équivalent.

Teintes au choix du Maître d'oeuvre à raison de 3 teintes calepinées et utilisées dans les coloris du fabricant. Aspect de finition satiné, lisse tendu ou semi tendu au choix du Maître d'oeuvre. Le produit employé répond aux exigences suivantes :

- réaction au feu : ininflammable
- une bonne tenue aux ultraviolets,
- imperméable à l'eau liquide et perméable à la vapeur d'eau,
- préparation des supports suivant DTU 59.1 (norme NFP 74201)

mise en oeuvre de la peinture suivant cahier des charges du fabricant comprenant au minimum 1 couche d'impression et 2 couches de finition.

A prévoir pour :

- toutes façades et pignons y compris tableaux et voussures hors emprise des revêtements en pierre collée et des parties en béton brut.
- éléments préfabriqués
- sous-face des planchers en encorbellement
- sous-face du porche
- faces intérieures des garde-corps et des acrotères des terrasses,
- et tous autres ouvrages extérieurs en béton verticaux ou horizontaux à l'exception des ouvrages béton restant bruts.

1.2.8.5 - Protection des arêtes supérieures des surfaces verticales

Réalisation au titre du présent article, de protection horizontale en tôle d'aluminium laqué venant recouvrir les revêtements et fixé mécaniquement aux supports avec joint d'étanchéité souple.

A prévoir pour :

- Toutes rives supérieures des revêtements décrits ci-avant et ne butant pas sur un ouvrage en béton, ou couvertine, etc... prévus aux autres lots

B.T.S. - ETUDES et ECONOMIE de la CONSTRUCTION			SESSION 2006	
REPERE : <i>EC608N</i>	U. 42 / Economie de la Construction en Entreprise	Durée : 4H	Coef. :3	Page : 24/40

OPERATION: _____
 TRAVAUX de : _____

PAGE

Rep.	DESIGNATION								U	QUANT
	REPORTS ⇔									
A REPORTER ⇔								BAS DE PAGE		

Document à rendre avec les feuilles d'examen

Entreprise bellefaçade

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

Lot n°02 : Ravalement

Code	Désignation	U	Quantité	P.U	Total HT
	Lot n°2 : Ravalement				
1.2.8.1	Echafaudages	Ens	1	620,00
1.2.8.2	Revêtement en pierre	m ²	64,50
1.2.8.3	Traitement anti-graffitis	m ²	15,25
1.2.8.4	Peinture pour façades	m ²	355,65	10,45
1.2.8.5	Protection des arêtes supérieures des surfaces verticales (si nécessaire c.f. CCTP)	ml	29,75
				TOTAL HT:
				TVA 19,6%:
				TOTAL TTC :

Document à rendre avec les feuilles d'examen

Arrêté à la somme de

Le ... / ... / 200..